



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

samedi 26 décembre 2009

Mouvement social sur le RER A : La Direction de la RATP confirme que ses propositions s'appliqueront dès janvier 2010

A l'heure où le trafic s'apprête à reprendre normalement sur la ligne A du RER, la Direction de la RATP confirme que l'ensemble des propositions qu'elle a formulées et complétées au cours des négociations avec les partenaires sociaux, avant comme pendant le mouvement social sur le RER A, s'appliqueront dès janvier 2010.

Parmi ces propositions figurent notamment :

- La création d'une prime variable, dont le montant sera fonction de la régularité sur la ligne A du RER. Le montant de cette prime pourra s'élever à 80 € en cas d'atteinte des objectifs fixés et définis dans le cadre du contrat avec le STIF et, même dépasser ce montant dès lors que la régularité sera supérieure aux exigences de ce contrat. Cette prime sera calculée en tenant compte des résultats obtenus à partir de septembre 2009.
- Le développement d'actions destinées à améliorer encore les conditions concrètes d'exercice des métiers de conduite sur la ligne A du RER. Cela se traduira notamment par la révision des tableaux de service existants.

La Direction de la RATP souligne que ces propositions répondent tout à la fois aux spécificités des métiers de conduite sur la ligne A du RER et au nécessaire équilibre avec les exigences socio-économiques et la place des autres métiers au sein de l'entreprise.

Ainsi qu'elle n'a cessé de le rappeler tout au long des négociations, la Direction de la RATP confirme qu'une attention plus spécifique encore sera apportée à la qualité d'écoute et de dialogue social sur la ligne A, en lançant dès à présent des initiatives de nature à favoriser les échanges et la solidarité des équipes.

Elle réaffirme enfin sa confiance dans un dialogue social renouvelé au sein de l'entreprise, privilégiant la recherche de solutions négociées et l'efficacité de la politique contractuelle.

SERVICE DE PRESSE RATP
T 01 58 78 37 37 www.ratp.fr
